

SECTION 1 : Identification

Identificateur de Produit :

Nom : Pierre ponce
Numéro(s) de Produit : PD1015 (plus codes d'identification de chaque)
N° CAS : Mélange
N° Index : Mélange
N° CE : Mélange
N° d'Enregistrement REACH : Néant
Formule : $M_xO_y \cdot Al_2O_3$ (M = Al, Mg, Ca + autres oxydes métalliques)
Synonymes : Poudre P, Aluminosilicate amorphe, Verre volcanique

Utilisation prévue du produit et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée : Abrasif de sablage

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Comco Inc.
 2151 N. Lincoln St.
 Burbank, CA 91504 1-818-841-5500
info@comcoinc.com

Numéro d'appel d'urgence :

1-818-841-5500

SECTION 2 : Identification des Dangers

Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Classe de danger	Mention de danger
Néant	Néant

Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE

Classification de danger	Phrases R
Néant	Néant

Pour la description complète des phrases R, voir section 16.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Néant
Mention d'avertissement : Néant
Mentions de danger : Néant
Conseils de prudence : Néant
Autres dangers : Non Disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les Composants

Substance/ Mélange : Mélange

Nom :	CAS#	EC#	%W/W	REACH #	Classification SGH
Pierre ponce	1332-09-8	N.A.	> 98	N.A.	Néant
Dioxyde de Silicium (silice cristalline)	14464-46-1	N.A.	< 2	N.A.	Néant

SECTION 4 : Premiers Secours

Description des premiers secours

Informations générales :

Après inhalation : Néant
Après contact cutané : Amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
 Enlever les vêtements contaminés et laver les parties concernées immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste ou si des rougeurs apparaissent, consulter un médecin.
Après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Après ingestion : Ne pas faire vomir. Si de grandes quantités sont ingérées, appeler immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aigus : Irritation et rougeur des yeux. Toux et souffle court.
Différés : Irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 : Mesures de Lutte Contre l'Incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Extincteur approprié pour les matériaux combustibles ordinaires. Agents extincteurs pour les feux de classe A.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun connu.

Conseils aux pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés. Éteindre de préférence avec de la poudre chimique sèche, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.



SECTION 6 : Mesures en Cas de Dispersion Accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Pour les non-secouristes :** Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter de produire de la poussière.**Pour les secouristes :** Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter de produire de la poussière.**Précautions pour la protection de l'environnement :** Ventilation recommandée.**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer ou de préférence passer l'aspirateur et collecter le produit pour récupération ou élimination.

Référence à d'autres sections : Voir aussi les sections 7, 8 et 13.**Informations supplémentaires :** Néant

SECTION 7 : Manipulation et Stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Mesures de protection :** Éviter l'accumulation de poussière. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.**Mesures d'hygiène :** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver minutieusement les mains après manipulation.

Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Non disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'Exposition /Protection Individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Substance	CAS #	Limite d'Exposition	Note :
Silice Cristalline	14464-46-1	0,1 mg/m ³ (respirable) LTEL	OSHA
		0,025 mg/m ³ (respirable) LTEL	ACGIH

Valeurs limites biologiques

Substance	CAS #	Valeur limite biologique	Note :
Silice cristalline	14464-46-1	0,025 mg/m ³	ACGIH

Valeurs DNEL/PNEC : Non Disponible**Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés :**

Ventilation suffisante pour évacuer et empêcher efficacement l'accumulation de poussières.

Équipement de protection individuel**Protection des mains :**

Gants

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection du corps :

Vêtements propres pour recouvrir la peau.

Protection respiratoire :

Masque agréé NIOSH muni d'un filtre à poussières si les niveaux d'exposition sont dépassés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Néant

SECTION 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Poudre granuleuse
Couleur :	Blanc grisâtre
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non Applicable
pH :	7,2
Point/intervalle de fusion :	1350 °C
Point/intervalle d'ébullition :	Non Disponible
Point d'éclair :	Non Disponible
Taux d'évaporation :	Non Applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Incombustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosibilité :	Non Applicable
Température d'auto-inflammabilité :	Non Applicable
Température de décomposition :	Non Disponible
Pression de vapeur :	Non Applicable
Densité de vapeur :	Non Applicable
Densité relative :	2,35 g/cm ³
Solubilité :	Insoluble
Viscosité, dynamique (20 °C) :	Non Applicable
Viscosité, cinématique :	Non Applicable
Propriétés explosives :	Non Disponible
Propriétés oxydantes :	Non Applicable
Coefficient de partage : n-Octanol/Eau :	Non Applicable

Dangers physiques : Non Disponible

Autres informations : Pas d'information complémentaire

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité :	Légère
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter :	Production de poussières sans ventilation adéquate. Acide fluorhydrique.
Matières incompatibles :	Acide fluorhydrique.
Produits de décomposition dangereux :	Peut former un gaz toxique de tétrafluorure de silicium en présence d'acide fluorhydrique.

SECTION 11 : Informations Toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë :	Néant
Corrosion/irritation cutanée :	Peut provoquer une irritation cutanée mécanique. Non corrosif.
Lésions/irritation oculaire(s) grave(s) :	Peut provoquer une irritation oculaire mécanique.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Matière irritante pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures. Peut causer des lésions pulmonaires. La manipulation industrielle normale représente un danger faible.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Néant
Cancérogénicité :	L'inhalation de faibles quantités de silice cristalline est répertoriée par l'IARC comme probablement carcinogène pour les humains. Il n'y a cependant pas de preuve que les quantités présentes dans ce produit aient un effet carcinogène. L'ACGIH et l'OSHA considèrent cette matière comme poussières nuisibles.
Toxicité pour la reproduction :	Néant
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Néant
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Néant
Danger par aspiration :	Pas de données
Autres informations :	Néant

SECTION 12 : Informations Écologiques

Toxicité	
Toxicité aiguë :	Inconnue
Persistance et dégradabilité :	Pas de données
Potentiel de bioaccumulation :	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation
Mobilité dans le sol :	Pas de données
Résultats des évaluations PBT & vPvB :	Pas de données
Autres effets néfastes :	Aucun effet ou danger critique significatifs connus

SECTION 13 : Considérations Relatives à l'Élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations : Si le produit devient contaminé, suivre les instructions d'élimination pour les contaminants. Éliminer conformément aux législations locales et nationales en vigueur. Empêcher que le produit ne s'écoule dans les égouts. Recycler l'emballage, si possible.

Informations complémentaires : Néant

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial intérieur (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition de l'ONU	Néant	Néant	Néant	Néant
Classe(s) de danger de transport	Néant	Néant	Néant	Néant
Étiquette(s) de danger	Néant	Néant	Néant	Néant
Groupe d'emballage	Néant	Néant	Néant	Néant
Dangers pour l'environnement	Néant	Néant	Néant	Néant

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Néant

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 : Informations Réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations fédérales des États-Unis**

- TSCA : Tous les composants de ce produit sont listés dans l'inventaire TSCA.
- CERCLA Quantité à Déclarer : Néant.
- SARA Title III:
 - Section 302 Substances Extrêmement Dangereuses : Néant.
 - Section 304 Plan d'Urgence et Préavis : Néant.
 - Section 311/312 Catégories Dangereuses : Néant.
 - Section 313 Catégories Toxiques : Néant.
- Clean Air Act of 1990 – Title VI : Ce produit ne contient aucune substance susceptible d'appauvrir la couche d'ozone.

Réglementations étatiques des États-Unis

- California Proposition 65 : Ce produit contient la/les substance(s) suivante(s) connues de l'État de Californie pour causer le cancer et/ou altérer la reproduction : Dioxyde de Silicium (silice, cristalline).

Réglementations canadiennes :

- Classification WHMIS : Classe D2A.

Réglementations de l'UE (EINECS Non Listé)

Indication of Danger: N/A

Phrases de risque : Néant

Phrases de sécurité : Néant

Ce produit est considéré comme non dangereux conformément à la directive 1999/45/EC.

Évaluation de la Sécurité Chimique : Non

SECTION 16 : Autres Informations

Date de préparation : 28/05/2015

Version de révision : C

Phrases R pertinentes (numéros et texte complet) : Néant

Évaluation du danger selon NFPA :

Danger pour la santé : 1 – L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des lésions résiduelles mineures, même sans traitement.**Risque d'incendie :** 0 – Ne brûlera pas dans des conditions normales de feu.**Réactivité :** 0 – Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et ne réagit pas à l'eau.

Clause de non-responsabilité : À notre connaissance, les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité sont exactes. Cependant, aucune responsabilité, explicite ou implicite, n'est assumée concernant l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans cette fiche de données de sécurité.